

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Arrêté du 8 janvier 2019

modifiant l'arrêté du 31 juillet 2018 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire, au titre des 6^o et 7^o tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour

NOR : TREK1900497A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n^o 2001-1161 du 7 décembre 2001 modifié, portant déconcentration de décisions relatives à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2001 modifié portant délégation de pouvoir en matière d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2018 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire, au titre des 6^o et 7^o tranches de la mise en œuvre du Protocole Durafour,

ARRÊTE

Article 1^{er}

La répartition des enveloppes de postes et de points de nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6^o et 7^o tranches de la mise en œuvre du *Protocole Durafour*, fixée par l'annexe de l'arrêté du 31 juillet 2018 susvisé, est modifiée pour la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard à effet du 1^{er} janvier 2016 conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 8 janvier 2019

Pour le Ministre et par délégation,
Le Sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse

signé

Nicolas NEIERTZ

Annexe de l'arrêté TREK1900497A du 8 janvier 2019

Répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire,
au titre des 6^è et 7^è tranches du Protocole Durafour

Libellé du service	Emplois A	Points A	Emplois B	Points B	Emplois C	Points C	Total emplois	Total points
DDTM du Gard	7	196	8	116	2	20	17	332